

INFORMATION AUX PORTEURS

09/04/2024 : PREDIQUANT A1 : Création de parts

Codes Isin : FR0007071824

Nous vous informons qu'à compter du 9 avril 2024, les modifications suivantes vont être apportées au Fonds Commun de Placement (FCP) « PREDIQUANT A1 » :

1. Modifications des caractéristiques de la part « C et/ou D » pour transformation en part P

	Part C et/ou D actuelle FR0007071824	Future part P FR0007071824
Type de part	C et/ou D	P
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs. Le fonds est destiné plus particulièrement aux entités du Groupe Crédit Agricole Assurances	Part dédiée à Predica

2. Création d'une nouvelle catégorie de part dénommée «S»

Cette nouvelle part n'est pas soumise à un agrément de l'AMF et aura les caractéristiques suivantes :

Devise	euro
Code isin	FR001400OWT4
Cible investisseurs	Part dédiée à Spirica
Valeur liquidative d'origine	15 000 euros
Montant minimum de souscription initiale	Une part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une part
Commissions de souscription non acquise au FCP	10%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,25% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	de 0 à 0,10% du montant de la transaction selon le type d'opérations
Affectation des sommes distribuables :	
✓ Résultat net	Capitalisation et/ou Distribution
✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou Distribution

3. Création d'une nouvelle catégorie de part dénommée « R »

Cette nouvelle part n'est pas soumise à un agrément de l'AMF et aura les caractéristiques suivantes :

Devise	euro
Code isin	FR001400OWVO
Cible investisseurs	Part dédiée à à Credit Agricole Assurances Retraite
Valeur liquidative d'origine	15 000 euros
Montant minimum de souscription initiale	Une part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une part
Commissions de souscription non acquise au FCP	10%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,25% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	de 0 à 0,10% du montant de la transaction selon le type d'opérations
Affectation des sommes distribuables :	
✓ Résultat net	Capitalisation et/ou Distribution
✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou Distribution

4. Création d'une nouvelle catégorie de part dénommée « T »

Devise	euro
Code isin	FR001400OWU2
Cible investisseurs	Tous souscripteurs
Valeur liquidative d'origine	15 000 euros
Montant minimum de souscription initiale	Une part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une part
Commissions de souscription non acquise au FCP	10%
Commission de rachat non acquise au FCP	N/A
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,25% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	de 0 à 0,10% du montant de la transaction selon le type d'opérations
Affectation des sommes distribuables :	
✓ Résultat net	Capitalisation et/ou Distribution
✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou Distribution

Les documents d'informations clés sont disponibles sur le site internet de CPR Asset Management : www.cpram.com

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction